

Schéma Provincial de Prévention et de Gestion des Déchets

**Une transition vers une
économie circulaire**

Vendredi 9 août 2019

Contexte

Etat des lieux

Etat des lieux – Les compétences

L'Etat : mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et radioactifs

- Application de la convention de Bâle

Le gouvernement : au titre de la compétence santé

- déchets d'activités de soins à risques infectieux, médicaments non utilisés et déchets d'amiante

La province : la protection de l'environnement

- Gestion des installations classées de l'environnement
- Application du code de l'Environnement se traduisant principalement par la gestion de la responsabilité élargie des producteurs
- La structuration des filières

Le bloc communal : la préservation de la salubrité publique

- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Prélèvement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Le cadre réglementaire : Le Code de l'environnement

Livre IV : Prévention des pollutions et des risques et nuisances

- **Titre I : Installations classées pour la protection de l'environnement**

- Dispositions générales
- Nomenclatures pour précision du statut déclaration ou autorisation

- **Titre II : Déchets**

- Principes généraux
- Modalités relatives à la responsabilité élargie du producteur
- Modalités relatives aux déchets inertes

Le cadre réglementaire : Le Code de l'environnement

La responsabilité élargie du producteur

Le dispositif de la responsabilité élargie du producteur (REP) implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, prennent en charge la gestion de ces déchets.

Les filières REP concernent à la fois des produits à destination des ménages et des produits à usage professionnel.

6 filières REP en NC – 1 éco organisme



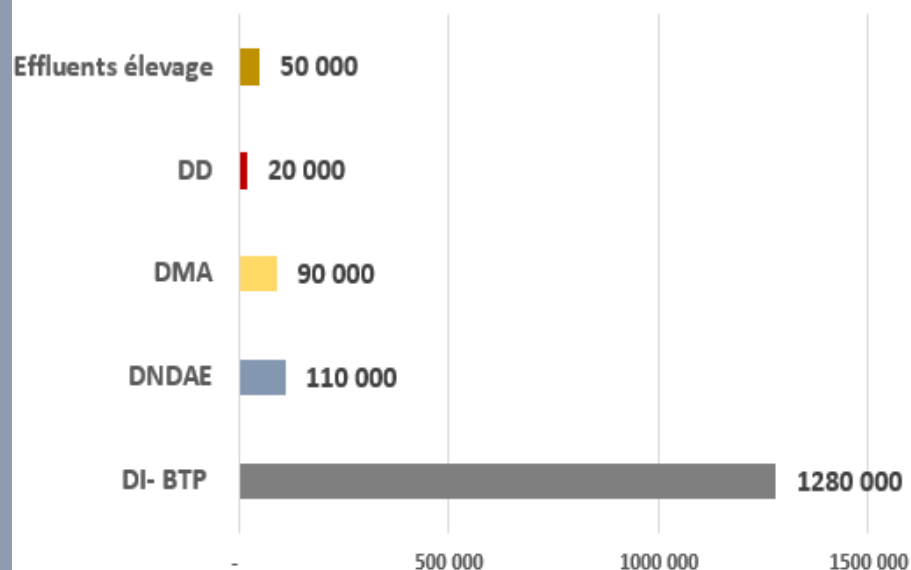
TrecOdec
organisme

Quelques chiffres clés - Année 2017

Un gisement de 11 500 000 tonnes

Production de déchets (Hors industries) 1 550 000 tonnes

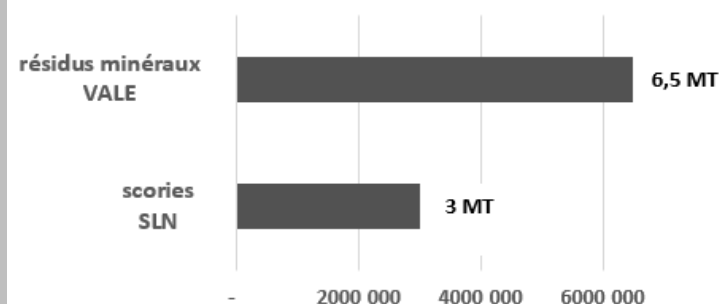
Principaux gisements de déchets en province Sud ordres de grandeur (en tonnes)



www.province-sud.nc

Production de déchets (Industries) 9 500 000 tonnes

Déchets minéraux des industries ordre de grandeur (millions de tonnes)

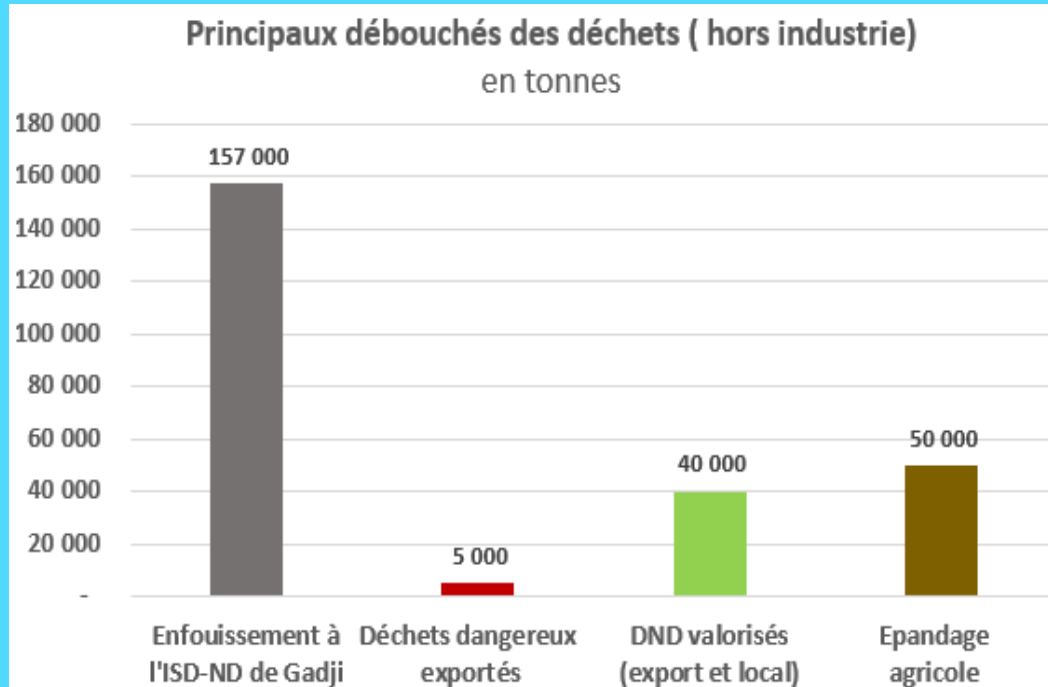


DD : déchet dangereux
DMA : déchet ménager et assimilé
DNDAE : déchet non dangereux des activités économiques
DI – BTP : déchet inerte du BTP



Quelques chiffres clés - Année 2017

Les principaux débouchés des déchets



Valorisation

Déchets verts : environ 10 %
par compostage, co-
compostage, broyats

Déchets Non Dangereux :
environ 20 % (métaux ferreux,
non ferreux, pneus, verre,
plastique,...)

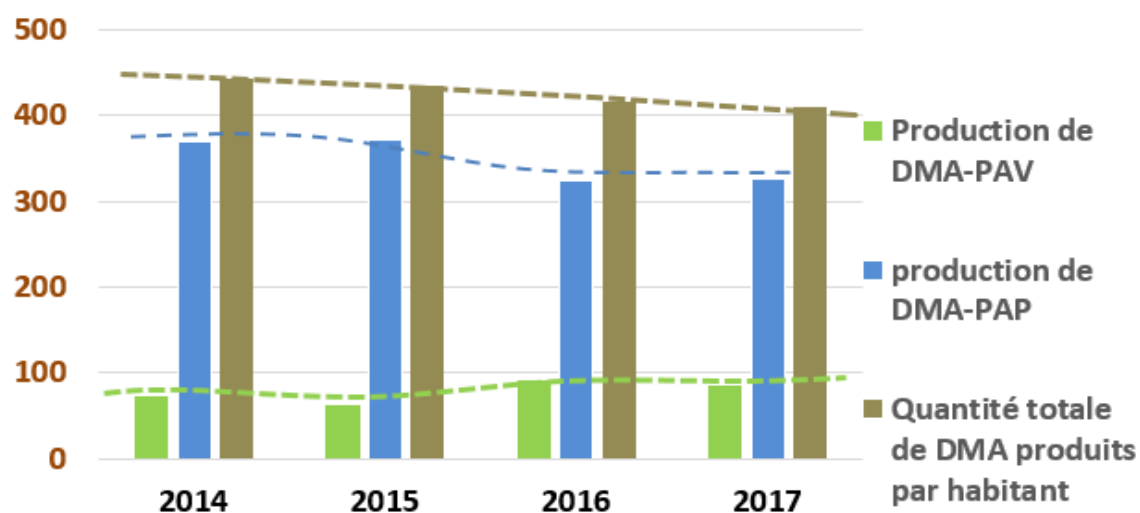
Les tendances sur les 5 dernières années

Diminution régulière de la production totale de **déchets ménagers et assimilés** par habitant

Relative progression des apports de **DMA en déchèterie** et points d'apport volontaire

Diminution des collectes de **DMA en porte à porte**

Production de Déchets ménagers et assimilés en Kg / hab. / an



Les tendances sur les 5 dernières années

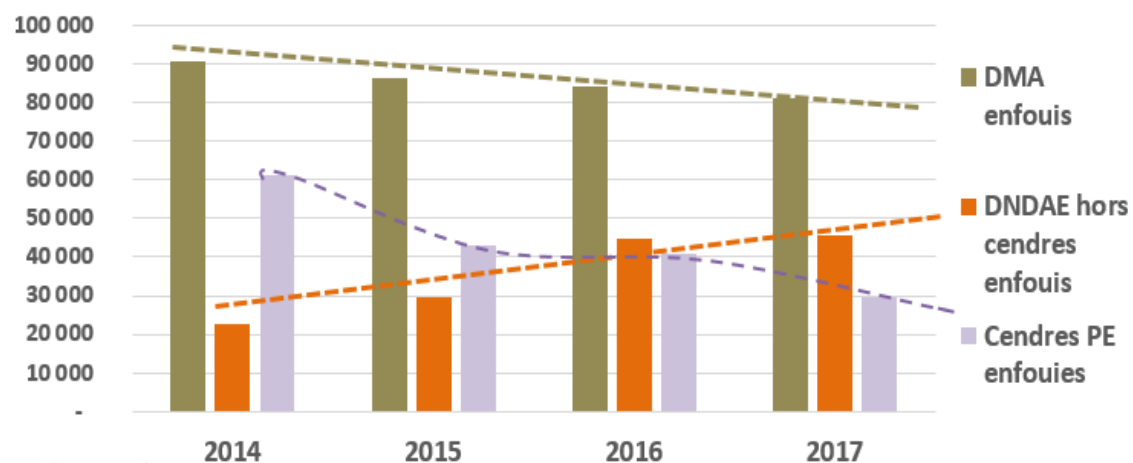
Des tendances d'enfouissement contrastées

Les DMA diminuent doucement (- 1 % par an)

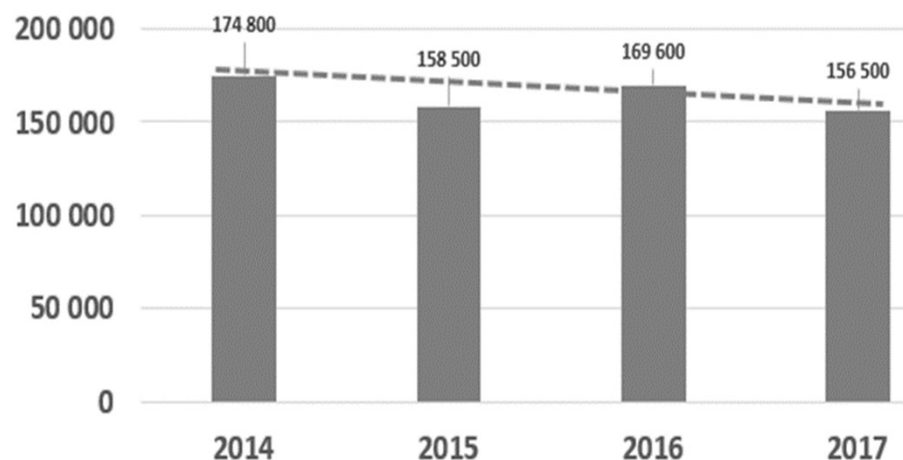
Les Déchets d'activités économiques augmentent sensiblement (hors cendres PE)

Les dépôts de Cendres de Prony Energie fluctuent à la baisse

Déchets enfouis à l'ISD de Gadji (tonnes)

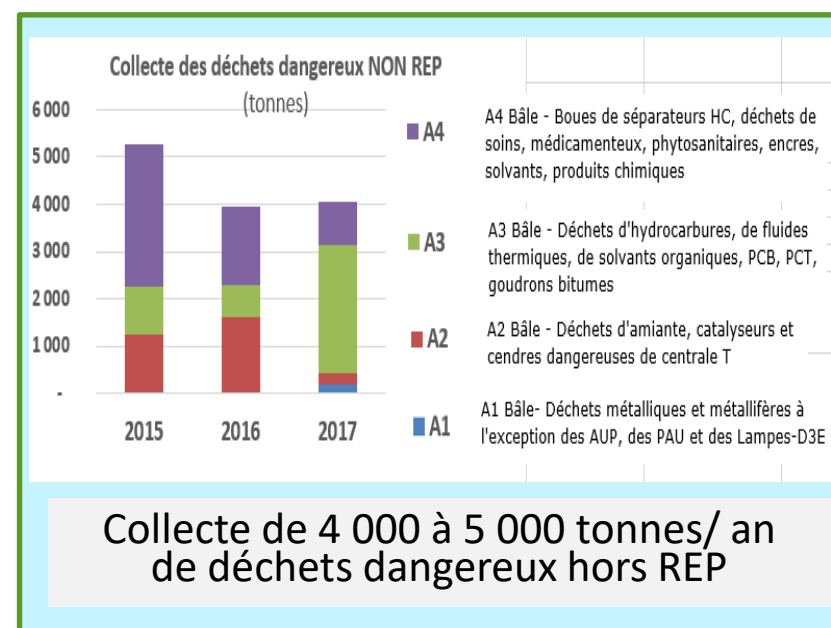
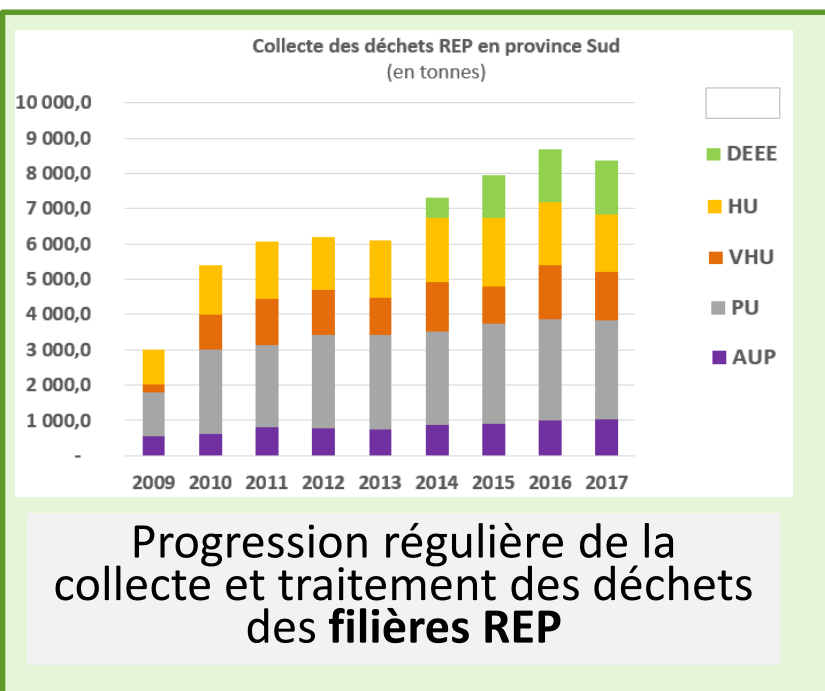


Quantité de déchets enfouis à l'ISD de Gadji TOTAL (tonnes)



Diminution globale des déchets à l'ISD de Gadji (- 4 % par an)

Les tendances sur les 5 dernières années



Les avancées en matière de déchets

Une modernisation et extension des infrastructures de collecte (déchetteries et points d'apport)

La réhabilitation-fermeture de 8 anciens dépotoirs à risques
Une augmentation sensible de la part des déchets dangereux (DD) traités

Un dispositif REP collectant et traitant 10 000 t/an (dont 70% de DD)

Une meilleure valorisation progressive de certains DND (déchets non dangereux)

Une baisse lente mais régulière de la production des DMA (déchets ménagers et assimilés) et des OMR (ordures ménagères résiduelles) collectés , en relation avec le déploiement de plans de prévention des déchets (Nouméa)

Les avancées en matière de déchets

Des opérations pilotes de collecte des DD (DD des ménages, PPNU phytosanitaires) organisées par les collectivités ou des collectifs d'utilisateurs

Une charte « chantier vert » (et une réglementation du stockage des inertes) pour le secteur du BTP

Un tissu d'entreprises spécialisées dans le secteur de la gestion des déchets

Le développement des activités, emplois et initiatives du secteur déchets

Un milieu associatif dynamique et une société civile porteurs d'initiatives, de propositions, et exprimant de fortes attentes

Les enjeux à relever

Favoriser la prévention pour

- Engager une baisse de la production de déchets
- Voir l'émergence d'initiatives structurées et collectives

Mieux valoriser les déchets organiques et les déchets verts

Conforter et sécuriser les filières existantes et / émergentes

Renforcer l'application des REP

Favoriser le renforcement et / ou cohérence du maillage des infrastructures de collecte et / ou gestion des déchets

Renforcer la connaissance par la consolidation et suivi de données

Une gouvernance des déchets à optimiser

Le schéma provincial de prévention et gestion des déchets 2018 - 2022

Un document **pour encadrer l'action des différents acteurs** locaux fondé sur la connaissance des flux, de l'existant et une concertation avec les acteurs par le biais d'ateliers

Une opportunité pour la province de définir une stratégie territoriale posant des ambitions et des orientations porteuses d'une **transition vers une économie circulaire**

Un document **pour encadrer l'action des différents acteurs** locaux fondé sur la connaissance des flux, de l'existant et une concertation avec les acteurs par le biais d'ateliers

Une opportunité pour la province de définir une stratégie territoriale posant des ambitions et des orientations porteuses d'une **transition vers une économie circulaire**

**Un outil au service de l'environnement
et pour une mutation vers
l'économie circulaire**



Les ambitions du schéma

Prévenir les déchets en amont de leur production

- en favorisant les efforts de prévention et les mesure en faveur de la **minimisation** des déchets en amont de sa production ;
- en **accompagnant les initiatives collectives de réemploi et de réutilisation** des déchets
- en soutenant les actions de **prévention du gaspillage alimentaire**
- en adoptant des règles et pratiques d'une **administration exemplaire**

Favoriser la mutation vers l'économie circulaire

- **orienter les efforts collectifs vers une économie des ressources et plus d'autosuffisance**, grâce à la rationalisation des flux et une valorisation des déchets.
- Favoriser **l'innovation, la création d'activités et d'emplois** nouveaux non dé-localisables
- Mutualiser les moyens et **faire converger les dispositifs et stratégies provinciales** en matière d'énergie(STEPS), d'agriculture (PAAP 2025), et de déchets (SPPGD)

Les ambitions du schéma

Poursuivre l'extension des filières et améliorer les capacités de collecte et de traitement des déchets

- en apportant **des réponses concrètes et structurantes** aux besoins de gestion des déchets dangereux diffus ;
- en **améliorant la couverture des services de proximité** de collecte des déchets pour les populations ;
- en **fixant des objectifs de valorisation** pour les déchets non dangereux en province Sud ;
- en **fixant des objectifs de réduction** des tonnages de déchets enfouis en province Sud

Les principes et objectifs opérationnels à l'horizon 2022

PRINCIPE N°1 : PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA PRODUCTION ET LA NOCIVITÉ DES DÉCHETS

Objectif 1 : Eviter l'introduction en Nouvelle-Calédonie de produits générateurs de déchets ne disposant pas de filière locale de gestion

Objectif 2 : Réduire la production de déchets des ménages et des entreprises

Objectif 3 : Adopter et promouvoir des mesures favorables au développement de l'économie circulaire

Objectif 4 : Promouvoir la lutte contre le suremballage et l'obsolescence programmée dans le secteur de la grande distribution en particulier



Cible

- Zéro plastique à usage unique produit ou importé.
- Réduire de 10% la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) et de déchets des activités économiques (DAE) (par rapport à 2016).
- Diminuer de 15% les tonnages de déchets enfouis en ISD (par rapport à 2016).
- Créer un Eco-pôle dédié aux activités de recyclage, de valorisation et de réemploi

Les principes et objectifs opérationnels à l'horizon 2022



PRINCIPE N°2 : GARANTIR LE TRAITEMENT DES DECHETS ET DEVELOPPER LEUR VALORISATION LOCALE

Objectif 5 : Augmenter la part traitée des déchets dangereux

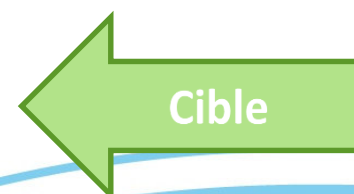
Objectif 6 : Augmenter la part valorisée et la fraction évitée des déchets organiques

Objectif 7 : Augmenter la part valorisée des déchets non dangereux (hors déchets organiques)

Objectif 8 : Mieux valoriser les déchets inertes du BTP et sanctionner le comblement et le dépôt illégal en zones humides

Objectif 9 : Compléter le maillage des dispositifs de collecte en répondant mieux aux particularités du territoire

- 50% des déchets dangereux traités d'ici 2022.
- 80% de déchets organiques valorisés et/ou évités (hors épandage des effluents d'élevage).
- 100% de déchets verts valorisés.
- 15% des bio-déchets valorisés (déchets des ménages, de la restauration, des industries agro-alimentaires (IAA) et de la distribution).
- Filière REP emballages multi-flux opérationnelle (canettes alu, verre, papier, carton, plastique).
- 10% de déchets issus du BTP valorisés.
- Favoriser l'équipement en dispositifs de collecte de proximité adaptés aux besoins des administrés.



Les principes et objectifs opérationnels à l'horizon 2022

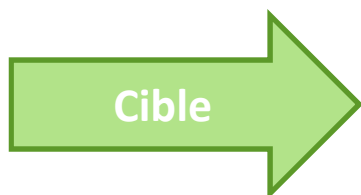
PRINCIPE N°3 : RESPONSABILISER TOUS LES ACTEURS

Objectif 10 : Clarifier et diffuser l'ensemble des informations relatives aux compétences et aux champs d'action des collectivités

Objectif 11 : Renforcer et rendre effectif le contrôle d'application de la réglementation provinciale

Objectif 12 : Favoriser la professionnalisation et la reconnaissance des opérateurs

Objectif 13 : Etre exemplaire en tant que collectivité et autorité réglementaire



- Etablir un guide de référence des compétences et responsabilités des acteurs publics et privés de la gestion des déchets.
- Structurer le dispositif provincial de contrôle et de police des déchets.
- Identifier 100% des opérateurs de collecte et de traitement dans un cadre provincial d'agrément d'ici 2022.

Les principes et objectifs opérationnels à l'horizon 2022

PRINCIPE N°4 : OPTIMISER LE FINANCEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS



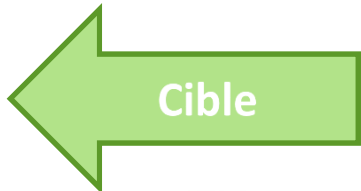
Objectif 14 : Améliorer la connaissance et le suivi des coûts de la gestion des déchets

Objectif 15 : Accompagner la formation et la collégialité des agents en charge du suivi du budget de la gestion des déchets

Objectif 16 : Optimiser les coûts de transport et de traitement en soutenant des initiatives de traitement et de valorisation localisées

Objectif 17 : Promouvoir une meilleure coordination inter-collectivités pour optimiser les moyens de financement de la gestion des déchets

- Engager un travail visant à envisager une évolution et / ou rationalisation du financement de la gestion des déchets dans une dynamique Pays.



Cible

Les principes et objectifs opérationnels à l'horizon 2022



PRINCIPE N° 5 : INSTAURER UNE GOUVERNANCE EFFICIENTE

Objectif 18 : Bâtir de nouveaux partenariats pour porter des textes et outils communs

Objectifs 19 : accompagner les communes et les acteurs privés en cohérence avec les orientations du SPPGD

Objectif 20 : Améliorer la collecte, la capitalisation et la diffusion des connaissances relatives au déchets et à leur gestion

Cible

- Disposer d'un observatoire public des déchets et de l'économie circulaire

Sa mise en œuvre et son suivi

Sa gouvernance et son suivi

Comité de suivi annuel

Province Sud, Communes, EPCI, Chambres consulaires, Organismes professionnels, Associations, ADEME

Son rôle est :

- d'assurer **la concertation des acteurs** qu'ils soient producteurs de déchets (ménages, activités économiques, collectivités, etc.), prestataires de collecte, exploitants d'installation de valorisation, traitement de déchets, acteurs de la prévention...
- de **proposer des orientations** en matière de prévention et de gestion de l'ensemble des déchets ;
- **d'assurer le suivi annuel** de la mise en oeuvre du SPPGD.

Une réunion prévue courant **octobre – novembre 2019**. Elle devra notamment permettre de

- partager les données de l'enquête sur les indicateurs conduite sur l'année 2018
- Préciser les groupes de travail à mettre en place afin de faciliter et favoriser l'atteinte des objectifs

Sa gouvernance et son suivi

Comité technique (X / an)

Instance technique, moins formelle, réunissant les contributeurs-clé et volontaires

Son rôle est :

- d'animer les réflexions
- de contribuer à la mise en œuvre des orientations sur schéma par la mise en place de groupe de travail dédié

La mise en œuvre par le DENV au sein de la province Sud

Une révision du dispositif REP

Intégration de la hiérarchie des modes de gestion des déchets afin de favoriser le développement d'une économie circulaire

Intégration des orientations et objectifs du SPPGD 2018-2022 en matière de réemploi, réparation, prévention, valorisation, gestion

Dispositions liées à la traçabilité des déchets et aux obligations d'information

Dispositions d'encadrement (gouvernance, barèmes et affichage de l'EP, conventionnement...)

Dispositions relatives aux relations avec divers acteurs de la REP (registre des producteurs, ...)

Un renforcement de la connaissance

Définition, dans un cadre partenarial, des modalités de gouvernance, financement, fonctionnement à mettre en œuvre pour

- **Rassembler** - producteurs, collecteurs, utilisateurs de données – afin de permettre à chacun de valoriser, partager et diffuser ses connaissances et son expertise
- **Gérer un réseau** de recueil de données
- **Développer des outils numériques** d'accès aux données afin de contribuer à la mise à disposition et à la diffusion des données auprès des différentes cibles sur le territoire
- **Produire régulièrement** des bilans, synthèses, indicateurs, enquêtes

Un accompagnement financier

L'accord-cadre ADEME - Province

- **Actions transversales – Développement Durable**
 - Aide aux changements de comportement
 - Mise en place et pérennisation de démarche de certification ou labellisation
 - Accompagnement au déploiement de démarche de synergie et de mutualisation des flux
- **Prévention de la production des déchets**
 - Réduction et prévention de production des déchets
 - Action de réemploi, réutilisation, réparation
- **Approches globales de la gestion des déchets**
 - Amélioration de la connaissance
 - Etudes et analyse (eco bilan, analyse de la valeur, étude à caractère fiscale...)
 - Accompagnement de la montée en compétence des professionnels du déchet
- **Gestion et traitement des déchets**
 - Renforcement du réseau d'équipements favorisant l'économie circulaire
 - Développement de filières de valorisation
 - Structuration des filières réglementées

Un accompagnement financier

- 3 types de soutien financier
 - Aide à la décision : aide aux diagnostics, aux études de faisabilité, de dimensionnement... (hors études réglementaires)
 - Aide à l'investissement
 - Aide à la diffusion (sensibilisation, communication, formation..)
- Un budget global prévisionnel de 650 millions de F CFP sur la période 2017-2021
- Un budget de 150 M F CDFP pour l'année 2019

Un accompagnement – une animation de proximité

Les ateliers de la transition économique et écologique

- Inciter les acteurs économiques à mettre en œuvre des alternatives durables.
- Inciter au développement de nouvelles filières, nouveaux business.
- Mettre en relation les acteurs économiques pour faciliter leurs projets.
- Apporter du contenu technique sur les alternatives innovantes.

Les participants

- Entreprises : Fabricants, importateurs, grossistes, commerçants, artisans, agriculteurs,
- Collectivités et institutions : provinces, communes, gouvernement, SIVAP, ADEME...
- Société civile : associations environnement, association de consommateurs

Horaires : 13 h – 17 h

Jeudi 29 Aout 2019 – « Consigne artisanale ou industrielle »
Jeudi 26 septembre 2019 – « Acceptation des contenants »
Jeudi 31 octobre 2019 – « Valorisation des déchets plastiques »

Les prochains rendez vous
13 h – 17 h
au CAPS

Les ateliers de la transition
économique et écologique

Les ateliers de la transition économique et écologique

Jeudi 29 Aout 2019

« Consigne artisanale ou industrielle »

Jeudi 26 septembre 2019

« Acceptation des contenants »

Jeudi 31 octobre 2019

« Valorisation des déchets plastiques »

Merci pour votre attention